

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	21
représentés	6
votants	27
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	27
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Véronique LAMBERT représentée par Christelle MORBOIS  
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG JANOD  
Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET  
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC  
Antoine SEIGLE-FERRAND représenté par Marie-Hélène RAFFANEL  
Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON

Secrétaire de séance : Aurélien BERTHOD-BLANC

Convocation : 2 décembre 2022

n° 171

Objet : Demande de subvention pour l'aménagement du parvis de la gare

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération municipale du 29 janvier 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé la première tranche du programme de voirie estimé à 175 092,75 € HT qui comprenait notamment l'aménagement du parking et de la rue accédant à la gare, estimé à 114 863 € HT. Pour ce projet, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CIRUS BFC.

VU la délibération municipale du 4 mars 2022 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- Approuvé le projet de convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté actant la prise en charge financière par le Conseil Régional des études liées à la mise en accessibilité des arrêts de bus à proximité de la gare ;

- Autorisé le Maire à signer cette convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent ;

VU la délibération municipale du 8 avril 2022 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- Approuvé la première tranche de travaux correspondant à la création du parking et estimée à 258 907 € HT par le cabinet CIRUS, maître d'œuvre de l'opération ;

- Approuvé le plan de financement ci-dessous correspondant à cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Création du parking	258 907,00 € HT	ETAT – DETR 30 %	77 672,10 €
		CR BFC – 20 %	51 781,40 €
		CD 39 – Dotation Jura 20 %	51 781,40 €
		Autofinancement – 50 %	77 672,10 €
<b>Total</b>	<b>258 907,00 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>258 907,00 €</b>

.../. 2 –

- Autorisé le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la Dotation Jura ;

- Autorisé le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

VU la délibération municipale du 23 septembre 2022 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- Approuvé le nouveau montant de la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet CIRUS BFC de 35 480 € HT décomposé en 26 970 € HT pour ce qui concerne le parking de la gare auquel s'ajoute le coût de la mission pour la modification du projet pour un montant de 8 510 € HT ;

- Autorisé le Maire à signer le contrat modifié de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CIRUS BFC pour un montant total de 35 480 € HT ;

- Approuvé les travaux de mise en accessibilité de l'arrêt bus situé au droit de l'hôtel « Des Charmilles » estimé à 29 500 € HT ;

- Suivi l'avis de la CAO et a attribué le marché pour l'aménagement du parking de la gare à la société EUROVIA pour un montant de 639 855,21 € HT comprenant la création d'un arrêt bus accessible aux personnes à mobilité réduite sur le parvis de la gare ;

- Approuvé le plan de financement ci-dessous et a autorisé le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du CTEA et du Schéma directeur d'accessibilité ADAP, auprès de l'Europe au titre du FEDER AMI « mobilités durables rurales », et du Département du Jura au titre des amendes de police bonifiées.

DEPENSES		RECETTES	%
309 243,19 € HT	Conseil Régional CTEA	67 467.52 €	9,58 %
330 612,02 € HT	Europe - FEDER	422 962.57 €	60,00 %
35 480,00 € HT	CR BFC schéma directeur accessibilité- ADAP	51 000,00 €	7,23 %
29 500,00 € HT	CD 39 – Amende de police avec bonification plan de relance	22 500,00 €	3,19 %
102,40 € HT	Autofinancement – 20 %	140 987,52 €	20 %
<b>704 937.61 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>704 937,61€</b>	<b>100%</b>

VU la note de synthèse n° 2022-160 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 9 décembre 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme et forêt » réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le plan de financement des travaux d'aménagement du parvis de la gare prévus par la délibération du 23/ septembre 2022,

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement du parvis de la gare peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre du « schéma directeur d'accessibilité-ADAP » et au titre de l'aménagement du territoire, le FEDER rural au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « mobilités durables rurales » et le Conseil Départemental du Jura (CD 39) au titre des amendes de police, le plan de financement de ces travaux s'établirait comme suit :

.../.

.../ 3 –

DEPENSES		RECETTES		
Création du parking	309 243,19 € HT	Etat - DETR	67 467,52 €	9,57 %
Réfection du parvis et de la voirie	330 612,02 € HT	Europe – FEDER rural	422 962,57 €	60,00 %
Maîtrise d'œuvre	35 480,00 € HT	CR BFC Aménagement du territoire	28 080,00 €	3,97 %
Maîtrise d'œuvre accessibilité abri-bus	1 600,00 € HT	CR BFC schéma directeur accessibilité- ADAP	23 889,78 €	3,38 %
Mise en accessibilité abri bus des Charmilles	29 500,00 € HT	CD 39 – Amende de police avec bonification plan de relance	22 500,00 €	3,19 %
Signalétique Europe	102,40 € HT	Autofinancement – 20 %	141 637,74 €	20,05 %
<b>Total</b>	<b>706 537.61 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>706 537,61€</b>	<b>100%</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité des voix,

1/ APPROUVE le plan de financement ci-dessus et AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre la DETR, de l'Europe au titre du FEDER rural, de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du Schéma directeur d'accessibilité ADAP et de l'aménagement du territoire, et du Département du Jura au titre des amendes de police bonifiées.

2/ S'ENGAGE à financer sur fonds propres communaux, la part d'autofinancement communal de 141 637.74 € HT.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le



ID : 039-213904345-20221209-AMENAGNT\_PARVIS-DE